

Réunion du 14 mars 2016

Présents

Laurent RECH - Nîmes Sud
 Fabrice LARDEAU - Riom
 Martine DESCHAMPS - St Pol sur Mer
 Hugues LYSY - Collégien
 Ahmed BRAHMI - Vaux en Vélin
 Djamel SMAILI - Toulon Grand Var
 Marie DE CARVARLHO - Saran
 Nicole MEUNIER - Lyon Part Dieu

Gaël Le Quelec (AMALLIA)
 Enrique Zaouani (LOGILIANCE)
 Sandra Victorino (direction des relations sociales)

Absents Excusés

Patrice RICBOURG - Aulnay
 Hatice HERGEZER - Wasquehal

Désignation du président et du secrétaire de la commission logement

Se présente comme président :
 Laurent Reich, élu à l'unanimité
 Se présente comme secrétaire :
 Fabrice Lardeau, élu à l'unanimité
 Se présente comme secrétaire adjointe :
 Martine Deschamps, élue à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Point sur la formation « action logement » 2016

DATE	THEME	ORGANISME - LIEU
6 avril 2016	Aides financières	AMALLIA Tour Gamma Paris 12
7 avril 2016	Aides à la location et Mobilité	
13 avril 2016	Aides locatives	LOGILIANCE Rue de Londres Paris 09
14 avril 2016	Aides financières	

8 juin 2016	Aides financières	AMALLIA Tour Gamma Paris 12
9 juin 2016	Aides à la location et Mobilité	
15 juin 2016	Aides locatives	LOGILIANCE Rue de Londres Paris 09
16 juin 2016	Aides financières	
14 septembre 2016	Aides locatives	AMALLIA Tour Gamma Paris 12
15 septembre 2016	Aides financières	
21 septembre 2016	Aides financières	LOGILIANCE Rue de Londres Paris 09
22 septembre 2016	Aides à la location et Mobilité	

Les sessions d'avril sont complètes, pour les autres il reste de la place

Question des membres de la commission : pourquoi refuser les candidats qui ont déjà participé à une formation l'année dernière s'il reste de la place, alors que les lois bougent tous les ans ?

Action logement : C'est pour que chaque magasin ait au moins une personne formée.

La commission : pour que tous les magasins aient une formation, est-il possible de ne mettre qu'une personne par magasin, ainsi c'est 80 magasins (6 sécessions de 15 personnes) qui auront eu une formation par an. Les magasins pourraient aussi changer chaque année la personne qui part en formation ?

Action logement : Ce point ce sera vu

La commission : peut-on rajouter des dates ?

Action logement : Ce sera compliqué pour 2016 car avec la restructuration on ne sait pas encore ou on va.

Bilan des prêts locatifs pour l'année 2015 (LOGILIANCE et AMALLIA regroupé)

Aides accordées	Nombres 2015	Nombres 2014
Prêt accession	44	64
Prêt travaux	26	27
Prêt mobilité	0	1
Aide CIL Pass assistance	15	13
Avance loca Pass	136	135
Garantie loca Pass	30	22
Aide mobili jeune	14	11

Aide mobili Pass (prêt)	2	2
Aide mobili Pass (subvention)	14	9
Réservations locatives	220	193
total aides accordées	4.213.440, 89€ pour 881 personnes	4.304.932,47€ pour 764 personnes
Total aides en cours	450.431€ pour 50 personnes	697.855€ pour 51 personnes
Demande de logement en cours	969 personnes	957 personnes
Total aides 1%	4.663.871€ 89cts pour 931 personnes	5.002.787€47cts pour 799 personnes

Le versement de carrefour fait à LOGILIANCE et AMALLIA pour 2105 est de 3.324.049 €

Rappel : les dossiers arrivent souvent en retard pour les CIL Pass assistance. CIL PASS assistance **C'est quoi ?**

Le CIL-PASS assistance® est **un service personnalisé, gratuit et confidentiel** qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement.

Un conseiller social vous accueille pour faire le point sur votre situation. Il vous propose des solutions adaptées pour trouver une réponse durable à votre situation.

C'est pour qui ?

Tous les salariés d'entreprises privées non-agricoles de plus de 10 salariés et demandeurs d'emploi depuis moins de 12 mois, dont le dernier employeur était une entreprise de plus de 10 salariés.

C'est un service confidentiel et personne du magasin ne le saura par contre il ne faut pas trop attendre. Il est rappelé que chaque CE doit avoir une présentation du budget de son magasin

Pour le PASS travaux, nous remboursons au centime près du devis (dans les limites de 10.000€ bien sûr)

La commission : Combien représentez vous de magasin ?

Action logement : on ne peut pas le dire exactement car certains ont 2 collecteurs.

L'information sera donnée le mois prochain

La commission : Si un salarié est en surendettement, pouvez-vous faire quelque chose ?

Action logement : c'est compliqué mais oui, avec par exemple la garantie ou avance loca - Pass, c'est en concertation avec la banque de France.

La commission : la loi DALLO pouvez-vous en parler ?

Action logement : action logement est surveillé à ce sujet et doit laisser une partie de son parc pour les reclassés DALLO. Cela complique la situation sur Paris par exemple ou seulement 18 000 logements sont construits par an, du coup le délai d'attente est de 10 ans. La moyenne de temps de trajet est de 50mn aller et 50mn retour.

Actualité « action logement »

Information sur l'offre et service « action logement »

Les prêts accession et travaux changent à partir du 1^{er} avril 2016. Dans le cadre de la réorganisation, les montants sont modifiés :

Avant il s'élevait de 7 000 € à 25 000€ selon les zones.

Demain les montants de prêt seront de 15 000 € maximum pour les zones A/A bis/B1, et de 10 000 € maximum pour les zones B2 et C.

La commission : pouvez-vous faire un point sur VISALE

Action logement : Favoriser l'accès à l'emploi par le logement. Aujourd'hui, de trop nombreuses personnes ne peuvent accéder à un emploi faute de logement, notamment dans le parc privé. En effet, les bailleurs exigent de plus en plus de garanties, que les salariés entrant dans un emploi ne peuvent pas toujours fournir, du fait de contrats majoritairement précaires (CDD, Intérim, etc.), ou étant en période d'essai. C'est dans ce contexte que les Partenaires sociaux d'[Action Logement](#) ont travaillé avec l'Etat à la mise en place de [Visale](#), un nouveau **service en ligne de cautionnement des loyers du parc privé, totalement gratuit**. Il garantira aux bailleurs du parc privé **le paiement des loyers impayés durant les 3 premières années du bail**.

Il faut qu'un des titulaires du bail soit :

- ♣ Salarié d'une entreprise du secteur privé hors agricole entrant dans un emploi et dans un logement locatif du parc privé :
- ♣ Salarié de plus de 30 ans quel que soit son contrat de travail (hors CDI confirmé) et entrant dans un logement dans les 3 mois de sa prise de fonction et pendant la durée de son contrat de travail.
- ♣ Salarié de moins de 30 ans quel que soit son contrat de travail et entrant dans un logement dans les 12 mois de sa prise de fonction et pendant la durée de son contrat de travail.
- ♣ Ménage locataire entrant dans un logement locatif privé via un organisme d'intermédiation locative agréé type Fapil.

Et que le ménage locataire respecte les conditions d'éligibilité liées aux revenus :

- ♣ Le ménage locataire est éligible à Visale dans la limite d'un taux d'effort maximum de 50% (Loyer + Charges/Revenus d'activité ou de remplacement du ménage locataire).
- ♣ Pour les jeunes salariés de moins de 30 ans en CDI confirmé, le taux d'effort du ménage devra être compris entre 30 % et 50 %.

Les + pour le salarié et le bailleur

Pas besoin de garant : si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral.

- ♣ Facilite l'accès à l'emploi : Visale permet au salarié d'élargir son champ de recherche d'emploi car il offre une garantie si un nouveau logement doit être trouvé. Il permet par ailleurs au bailleur de louer un bien en toute sécurité à un locataire récemment entré dans un emploi (ou devant prendre un nouvel emploi), quelles que soient la nature et la durée de son contrat de travail.
- ♣ Visale rassure le propriétaire bailleur : il s'agit d'un dispositif de cautionnement des loyers impayés pendant les 3 premières années du bail, sans franchise, ni carence. Le bailleur n'a plus à vérifier l'éligibilité du locataire. Le visa certifié par Action Logement permet de renforcer le dossier de candidature du locataire.
- ♣ Un service 100 % gratuit : Visale est un service totalement gratuit proposé par Action Logement.

Les + pour l'entreprise

- ♣ Un réel outil de politique d'aide au recrutement pour l'employeur, notamment lorsque celui-ci veut attirer une compétence particulière et qu'il n'a pas de moyens importants à consacrer.

- ♣ Un droit ouvert pour l'entreprise : pas de limitation d'attribution et pas d'impact vis-à-vis d'autres services susceptibles d'être mis en œuvre (prêts, logements locatifs...).
- ♣ Une facilité de mise en œuvre : aucune intervention nécessaire de l'employeur en dehors de l'action d'information aux jeunes embauchés.
- ♣ Un premier service apporté par l'employeur à son nouveau salarié dès l'embauche, pour le motiver et faciliter son intégration.
- ♣ Une cible de salariés généralement non-prioritaires dans les services proposés par de nombreux employeurs (priorité au CDI/ancienneté...) : un élargissement du champs d'intervention et un vrai levier nouveau de politique sociale dans l'entreprise qui doit pouvoir être valorisé par les DRH auprès des représentants du personnel, CE...
- ♣ Légitimer l'intervention d'Action Logement auprès des entreprises : un nouveau service Action Logement entièrement financé via les fonds de la PEEC. L

La commission : Nous demandons qu'un règlement intérieur expliquant le fonctionnement soit mis en place (à quoi sert le président, le secrétaire, la commission, les moyens, etc.) pour la prochaine réunion, tout au moins une présentation.

La direction : on peut en faire un, je regarde cela

La commission : Nous demandons à recevoir les pièces à l'avance, afin de les étudier avant la réunion

Action Logement : la convocation sera toujours à 15 jours avant, mais les documents ne pourront être communiqués que 3 jours avant.

La commission : cela nous convient. Nous demandons aussi un topo sur le nombre de commissions créées dans les magasins. Combien de magasins de + 300 salariés en ont (obligatoire) et combien de magasin de - 300 salariés en ont... ?

La direction : nous ferons le point pour la prochaine réunion.

Fin de la réunion 12h30

Pour la commission logement, rédaction : Fabrice Lardeau